

# Rethel, Rethélois

Marie-Laure Legay

Pays privilégié édifié en duché en 1663, dont les habitants payaient le sel trois fois moins cher qu'en Champagne. Rethel appartient à la famille Mazarin jusqu'en 1738. L'ordonnance de 1680, dans son article XVI, avait prescrit la confection de rôles pour encadrer la consommation de sel blanc. L'absence de contrôle de ces rôles par les échevins provoqua des versements dans les élections voisines car les habitants, non contents de lever la quantité nécessaire pour leur usage, en levoient des quantités plus considérables pour en faire un trafic illégal. En 1703, l'intendant de Reims rapporta la présence de bandes au Contrôleur général des finances : Les bandes sont à présent composées au moins de 60 ou 80 hommes bien armés, avec des munitions de bouche et de guerre. Ils marchent avec quelque ordre et campent dans les plaines où ils se trourent... , ceux qui se glissent en Champagne y entrent depuis l'élection de Rethel jusqu'à Chaumont où ils ne trouvent rien pour leur résister que les gardes des gabelles qui n'osent paraître devant eux . La déclaration du 5 décembre 1724 remédia à ces abus en s'inspirant des lois déjà mises en œuvre pour contenir la consommation de sel dans les lieux privilégiés. On exigea la remise des rôles actualisés chaque année au receveur des magasins de Rethel, Mézières et Donchery, la confection de registres sextés , la limitation de la consommation à cent livres poids par an pour sept personnes (sans inclure les enfants de moins de huit ans).

## Références scientifiques

### Sources archivistiques et imprimées:

- Sources imprimées:

### Bibliographie scientifique:

- R. Robinet, Rethel Mazarin (Études Ardennaises), juillet 1961, pp. 3-30
- Gérard Gayot, La ferme générale dans les Ardennes en 1738. Le témoignage d'Helvétius , Dix-huitième Siècle, n°3, 1971. pp. 73-94

## **Citer cette notice:**

Marie-Laure Legay, *Rethel Rethélois* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionnaire numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/131>